



XXXIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge 9-12 décembre 2019, Genève (Suisse)

RAPPORT DE LA COMMISSION II ÉVOLUTION DES VULNÉRABILITÉS

Contexte

Les changements qu'apporte le XXI^e siècle sont complexes et interdépendants. L'évolution rapide des technologies, les changements climatiques, les mouvements de population, les changements démographiques et l'urbanisation façonnent le monde dans lequel nous vivons et s'accompagnent de conséquences inévitables pour des millions de personnes. Ces conséquences donnent naissance à de nouvelles possibilités tout en faisant apparaître de nouvelles vulnérabilités ou en exacerbant les vulnérabilités existantes. La crise climatique, les conflits armés prolongés et les catastrophes naturelles et sanitaires entraînent tous une hausse de la migration et des déplacements internes, à une époque où il est de plus en plus difficile de garantir l'impartialité, la neutralité et l'indépendance de l'action humanitaire. Ces tendances entraînent une évolution rapide des sociétés et du paysage humanitaire, au point que nos hypothèses et nos méthodes de travail traditionnelles pourraient s'avérer inefficaces pour relever les défis qui se posent. Dans cet environnement en mutation rapide, de nouvelles approches sont nécessaires pour relever ces défis. La présence des Sociétés nationales au niveau communautaire, conjuguée à la portée mondiale du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement), nous permet de mieux comprendre l'évolution des vulnérabilités, de la prévenir, de nous y préparer et d'y faire face. En collaboration avec les États, le Mouvement et ses partenaires humanitaires ont la responsabilité d'utiliser leur portée et leurs ressources de manière efficace. Pour ce faire, ils doivent écouter, penser et agir différemment, en étant ouverts à l'apprentissage et prêts à s'adapter.

Objectifs généraux de la Commission

L'objectif de la Commission était de mettre en évidence l'interdépendance et la nature transversale des vulnérabilités nouvelles et émergentes (d'où l'intitulé « évolution des vulnérabilités »), d'examiner la façon dont les changements mondiaux influencent les conditions de vie des personnes touchées, et de fournir une plateforme permettant de discuter des moyens dont les membres de la communauté humanitaire mondiale – et en particulier du Mouvement – peuvent intensifier leurs efforts et améliorer leur collaboration en vue de prévenir les besoins croissants, de s'y préparer et d'y répondre.

Co-présidentes de la Commission : Mme Delia Chatoor, vice-présidente de la Croix-Rouge de Trinité-et-Tobago, et S.E. Mme Nazhat Shameem Khan, ambassadrice et représentante permanente de la République des Îles Fidji auprès des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève.

Rapporteur de la Commission : M. Rakibul Alam, représentant Jeunesse, Croissant-Rouge du Bangladesh

Déroulement

La Commission sur l'évolution des vulnérabilités a consisté en deux séances plénières (séances d'ouverture et de clôture) et six séances thématiques consacrées aux enjeux suivants :

1. le rôle des volontaires dans la santé communautaire ;
2. faire face aux conséquences des changements climatiques sur le plan humanitaire ;
3. bâtir des communautés urbaines sûres et inclusives par le biais de l'action humanitaire en milieu urbain ;
4. renforcer les réponses apportées aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial des populations touchées par une situation d'urgence ;
5. l'action humanitaire à l'ère numérique ;
6. migration et déplacement interne : promouvoir le principe d'humanité.

RÉSUMÉ DES SÉANCES THÉMATIQUES

1. LE RÔLE DES VOLONTAIRES DANS LA SANTÉ COMMUNAUTAIRE

Date et heure : mercredi 11 décembre 2019, 10 h 30 – 12 h 30

Objectifs de la séance thématique

- Établir une vision commune : du rôle de la santé communautaire pour parcourir les derniers mètres et atteindre les populations ; de l'importance de la participation durable des communautés aux efforts de prévention, de préparation, d'intervention et de relèvement ; des connaissances et des compétences existantes des communautés ; et des principales exigences requises en matière de santé communautaire pour atteindre la couverture sanitaire universelle et les objectifs de développement durable.
- Encourager la prise de mesures en partageant des exemples concrets qui mettent en évidence le potentiel de la santé communautaire pour répondre aux besoins des personnes les plus marginalisées ainsi que le rôle précieux des agents de santé communautaires, dont les volontaires.
- Encourager les participants à prendre des engagements visant à promouvoir la reconnaissance formelle des volontaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en tant que ressources humaines des systèmes de santé nationaux ; à favoriser la mise en place d'interventions centrées sur les personnes et dirigées par les communautés tout au long de la vie ; et à faire en sorte que le rôle des communautés dans la lutte contre les épidémies soit renforcé et s'inscrive dans un programme de développement durable.

Résumé des principaux défis mis en évidence et des mesures à prendre en conséquence

- Les agents de santé communautaires, dont les volontaires, doivent être reconnus comme des partenaires égaux et des parties prenantes actives des activités de santé communautaires. Ils sont particulièrement bien placés pour aider à pallier le manque de capacités et les pénuries de ressources humaines auxquels de nombreux pays sont confrontés dans le cadre de leurs efforts de prévention, de préparation et d'intervention, et ils possèdent une connaissance du contexte qui revêt une importance cruciale pour répondre aux besoins de santé dans des conditions acceptables pour les communautés.
- Les agents de santé communautaires, dont les volontaires, doivent être formellement reconnus comme faisant partie des ressources humaines des systèmes de santé nationaux.
- Pour obtenir la confiance des communautés et permettre aux volontaires d'atteindre les personnes qui sont laissées pour compte, une mobilisation et une participation effectives sont nécessaires. Il est donc essentiel d'étendre les partenariats avec les parties prenantes

locales, y compris les plus vulnérables, afin d'instaurer la confiance et d'améliorer l'accès aux soins de santé.

- Il est important d'harmoniser les efforts déployés par les agents de santé communautaires (qui incluent les volontaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et d'autres acteurs) pour fournir des services de santé communautaires, et de promouvoir la santé communautaire en tant qu'élément essentiel des systèmes de santé nationaux. Cela ne pourra se faire qu'en renforçant les liens entre les politiques de santé publique, les communautés et les systèmes de santé, et en promouvant l'adoption d'approches intégrées et à base communautaire dans le cadre des efforts de prévention, de préparation, d'intervention et de relèvement.
- Il est également important de nouer un dialogue avec les acteurs étatiques afin de se mettre d'accord sur le rôle essentiel de la santé communautaire dans la réalisation de la couverture sanitaire universelle et des objectifs de développement durable.

2. FAIRE FACE AUX CONSÉQUENCES DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES SUR LE PLAN HUMANITAIRE

Date et heure : mercredi 11 décembre 2019, 10 h 30 – 12 h 30

Objectifs de la séance thématique

- Établir une vision commune des conséquences des changements climatiques sur le plan humanitaire.
- Attirer l'attention sur quelques-uns des défis et des possibilités clés lorsqu'il s'agit de renforcer les efforts visant à faire face à ces conséquences sur le plan humanitaire.
- Mettre en évidence les mesures qui doivent être prises pour renforcer la collaboration à tous les niveaux ainsi que pour faire face aux risques croissants, réduire les vulnérabilités et renforcer la résilience.
- Encourager la prise d'engagements visant à prendre les mesures nécessaires pour faire face à ces conséquences.

Résumé des principaux défis mis en évidence et des mesures à prendre en conséquence

- Les conséquences des changements climatiques sont déjà visibles – il ne s'agit pas d'un problème futur. Il a été souligné qu'il s'agit d'un défi quotidien et réel pour de nombreuses Sociétés nationales qui sont confrontées à des conséquences diverses – et ce non seulement dans les communautés avec lesquelles elles travaillent mais aussi au sein de leurs propres familles et réseaux. Il a toutefois été précisé que la fréquence, l'intensité et l'imprévisibilité accrues des phénomènes météorologiques et climatiques extrêmes ne sont pas seulement le fait des changements climatiques mais sont aussi le résultat de la façon dont nous gérons les risques et prenons les décisions liées au développement.
- Les vulnérabilités ne sont pas statiques, elles évoluent. Les participants ont discuté du fait que la crise climatique se fait le plus durement ressentir sur les personnes les plus pauvres et les plus vulnérables et que les conséquences diffèrent en fonction du contexte.
- Nous devons fonder notre action sur les intérêts des communautés et sur les données scientifiques, étant donné que les données historiques ne sont plus suffisantes pour comprendre les risques futurs. Cela exigera de travailler en collaboration avec les communautés, de comprendre la façon dont elles interprètent et gèrent les risques, ainsi que de tirer le meilleur parti des connaissances traditionnelles et de les combiner avec les connaissances scientifiques (telles que les prévisions relatives aux phénomènes climatiques et météorologiques).
- Les participants ont également reconnu que d'importants efforts sont déjà entrepris pour faire face aux risques climatiques, à l'exemple des mesures prises tant par les États que par les

Sociétés nationales (et parfois conjointement). Néanmoins, l'enjeu consiste maintenant à intensifier ces efforts de façon à atteindre l'échelle et le rythme souhaités. Les participants ont été invités à signer un engagement ouvert visant à lutter contre les changements climatiques, et à soumettre leurs propres engagements destinés à intensifier la lutte contre les changements climatiques dans leur pays.

3. BÂTIR DES COMMUNAUTÉS URBAINES SÛRES ET INCLUSIVES PAR LE BIAIS DE L'ACTION HUMANITAIRE EN MILIEU URBAIN

Date et heure : mercredi 11 décembre 2019, 10 h 30 – 12 h 30

Objectifs de la séance thématique

- Comprendre le contexte mondial dans lequel s'inscrit l'urbanisation rapide et sauvage.
- Mettre en évidence les mesures que le Mouvement doit prendre pour mieux répondre aux besoins humanitaires dans les environnements urbains.
- Renforcer la collaboration entre les composantes du Mouvement, les États, les autorités locales et les communautés.

Résumé des principaux défis mis en évidence et des mesures à prendre en conséquence

- Les participants ont reconnu que le Mouvement doit repenser son rôle et son action pour conserver sa pertinence dans cet environnement en mutation rapide. L'urbanisation façonnera l'avenir, un nombre croissant de personnes se déplaçant vers les villes et y vivant, souvent dans des conditions déplorable. La pauvreté, la marginalisation et les inégalités accroissent la vulnérabilité de ces personnes. Les villes sont de plus en plus marquées par les changements climatiques, l'insuffisance des services de base, la saturation des capacités, les guerres et la violence. L'évolution actuelle de l'urbanisation et son rythme, en particulier dans les pays en développement, engendrent des besoins multiples qui continueront de façonner le contexte opérationnel de toutes les composantes du Mouvement, un contexte auquel elles doivent s'adapter si elles souhaitent conserver leur pertinence et leur efficacité.
- Les participants ont également mis en évidence le fait que les vulnérabilités urbaines exigent une action coordonnée et axée sur le long terme et que la formation de partenariats, en particulier avec les autorités locales, est essentielle pour mener une action de ce type. L'étendue, la densité et la complexité des zones urbaines sont immenses, et les nombreux problèmes à l'origine de la vulnérabilité des personnes doivent être résolus de façon simultanée pour que cette action soit efficace. Cela exigera la participation de nombreux partenaires. Le Mouvement peut tirer parti non seulement de ses atouts formels (le rôle d'auxiliaire des Sociétés nationales et le droit international humanitaire), mais aussi de la confiance des communautés et des autorités publiques dans son rôle de partenaire rassembleur dans ce contexte.
- Les participants ont ensuite souligné l'importance d'être présent avant, pendant et après les crises – ainsi que la nécessité de comprendre de quelle manière les diverses tendances influencent chacune des communautés. Dans le même temps, les communautés doivent continuer d'occuper une place centrale ; la durabilité des activités se retrouvera compromise si les communautés ne sont pas pleinement et véritablement impliquées car, de leur point de vue, il n'y a pas de différence entre les besoins humanitaires et les besoins liés au développement.
- Enfin, les participants ont fait valoir que le Mouvement est un partenaire essentiel lorsqu'il s'agit de bâtir des communautés urbaines sûres et résilientes. Le Mouvement, par l'intermédiaire de ses Sociétés nationales, est présent en permanence au niveau local, ce qui permet de mener des activités axées sur le long terme. Cette perspective locale est essentielle lorsqu'il s'agit de garantir la confiance dans l'organisation. Cette confiance constitue également un élément sur lequel prendre appui pour mobiliser les communautés ou

les groupes qu'il est difficile d'atteindre (tels que les gangs et les populations marginalisées et isolées).

4. RENFORCER LES RÉPONSES APPORTÉES AUX BESOINS EN MATIÈRE DE SANTÉ MENTALE ET DE SOUTIEN PSYCHOSOCIAL DES POPULATIONS TOUCHÉES PAR UNE SITUATION D'URGENCE

Date et heure : mercredi 11 décembre 2019, 14 h 30 – 16 h 30

Objectifs de la séance thématique

- Créer un sentiment d'urgence collectif de façon à encourager les États, les composantes du Mouvement et les autres acteurs concernés à intensifier leurs efforts dans le domaine de la santé mentale et du soutien psychosocial.
- Mettre en évidence les conséquences de la stigmatisation qui entoure la santé mentale.
- Mettre en évidence différents moyens de renforcer la santé mentale et le bien-être psychosocial des personnes touchées par une situation d'urgence.

Résumé des principaux défis mis en évidence et des mesures à prendre en conséquence

- L'un des principaux points mis en évidence au cours des discussions est le fait que la santé mentale touche tout le monde. Un sondage mené durant la séance a révélé que neuf participants sur dix connaissent dans leur entourage une personne qui a des besoins en matière de santé mentale. La manière dont la santé mentale est perçue doit donc changer. Les services de santé mentale et de soutien psychosocial doivent être considérés non pas comme un luxe mais comme un besoin humanitaire de base. La fourniture de services de santé mentale et de soutien psychosocial est utile aux personnes touchées et essentielle pour gagner leur confiance.
- La fourniture rapide et durable de services de santé mentale et de soutien psychosocial aux populations touchées par une situation d'urgence peut être garantie grâce aux mesures suivantes :
 - accroître les investissements dans les ressources locales et à base communautaire, comme les volontaires et le personnel de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, les enseignants et les autres professionnels présents au niveau local, et investir dans les systèmes de santé formels ;
 - mieux connaître les différents besoins des personnes en matière de santé mentale et de soutien psychosocial et les services requis, de l'apport d'un soutien psychosocial de base à l'apport de soins de santé mentale spécialisés ;
 - s'appuyer sur les expériences et les connaissances existantes et veiller à ce que les personnes touchées soient incluses ;
 - intégrer la santé mentale et le soutien psychosocial dans toutes les évaluations et les interventions humanitaires, en accordant une attention particulière au secteur de l'éducation ;
 - mettre en lien les interventions à court terme et les investissements à long terme dans le renforcement des capacités et dans les systèmes (assurer la continuité entre les opérations humanitaires et de développement) ;
 - garantir la coopération et la complémentarité, et renforcer les effectifs ;
 - mieux valoriser les services de santé mentale et de soutien psychosocial dans l'action humanitaire, en montrant l'exemple ;
 - prendre soin du personnel et des volontaires qui répondent aux besoins humanitaires et considérer cela comme une condition essentielle à la qualité et à la durabilité de l'ensemble des opérations humanitaires ;
 - accroître les ressources allouées à la santé mentale et au soutien psychosocial dans le cadre des interventions d'urgence.

- Enfin, pour lutter contre la stigmatisation qui entoure la santé mentale, les participants ont mis en évidence l'importance de parler ouvertement des besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial. Il est important de mettre en avant des modèles au sein des communautés, des États et des organisations, en s'inspirant des activités de lutte contre la stigmatisation du VIH et de la tuberculose et en présentant des exemples positifs de relèvement.

5. L'ACTION HUMANITAIRE À L'ÈRE NUMÉRIQUE

Date et heure : mercredi 11 décembre 2019, 14 h 30 – 16 h 30

Objectifs de la séance thématique

- Expliquer ce qu'est le passage à l'ère numérique et rechercher le consensus concernant l'importance de faire passer l'action humanitaire à l'ère numérique.
- Mettre en évidence l'impact et la pertinence de l'adoption d'une approche fondée sur des principes à l'ère numérique.
- Examiner *les moyens* d'adopter une approche fondée sur des principes à l'ère numérique, en mettant l'accent sur les questions liées aux responsabilités sur le plan numérique, à la protection des données, à l'inclusion et à la maîtrise du numérique.
- Faciliter le partage des expériences relatives à l'utilisation des technologies numériques et encourager le soutien par les pairs au sein du Mouvement, ainsi qu'avec les États et les partenaires extérieurs le cas échéant.
- Examiner les autres solutions qui pourraient être mises au point et approuvées à l'échelle du Mouvement.

Résumé des principaux défis mis en évidence et des mesures à prendre en conséquence

- Les participants ont souligné que le passage à l'ère numérique constitue non pas une éventualité mais bien une réalité au sein du Mouvement. Les communautés et le Mouvement ont déjà franchi plusieurs étapes de ce processus et le Mouvement est résolu à le mener de manière responsable, comme le prouve l'élaboration d'un engagement axé sur le numérique.
- Si les technologies numériques contribuent à améliorer l'action que mène le Mouvement avec les personnes touchées, il en va de la responsabilité de tous de s'assurer que leur utilisation n'a pas pour conséquence d'accroître les risques auxquels les personnes sont exposées, de causer des préjudices supplémentaires ou de laisser des personnes pour compte. Le Mouvement et les autres acteurs humanitaires ainsi que les États et le secteur privé doivent donc se réunir pour définir les moyens d'utiliser les technologies dans le respect des Principes fondamentaux.
- Les participants ont également souligné la nécessité de mettre en place un processus de co-création, afin de permettre au Mouvement de former, avec les États et les partenaires clés (y compris le secteur privé), des partenariats qui l'aident à utiliser les technologies numériques tout en garantissant le respect des principes éthiques et des normes de sécurité et de respect de la vie privée les plus stricts.

6. MIGRATION ET DÉPLACEMENT INTERNE : PROMOUVOIR LE PRINCIPE D'HUMANITÉ

Date et heure : mercredi 11 décembre 2019, 14 h 30 – 16 h 30

Objectifs de la séance thématique

- Créer un sentiment d'urgence concernant les besoins non satisfaits des migrants et des déplacés internes vulnérables.

- Promouvoir le renforcement des efforts coordonnés menés par les États et le Mouvement pour améliorer la protection de ces populations et l'assistance qui leur est apportée, et encourager l'adoption des engagements y relatifs.
- Concernant le déplacement interne, cette séance thématique avait pour objectif de promouvoir le renforcement des efforts visant à offrir aux déplacés internes des solutions durables qui soient sûres et dignes et qu'ils puissent choisir librement, et à répondre aux besoins des déplacés internes qui vivent dans des environnements urbains en dehors des camps ainsi que de leurs communautés hôtes.
- Concernant la migration, cette séance thématique avait pour objectif de promouvoir la protection de l'espace humanitaire dans le domaine de la migration, de façon à protéger les migrants de la mort, de la disparition, de la séparation de leur famille et des violations de leurs droits tout au long des routes migratoires, et à garantir leur accès aux services essentiels, indépendamment de leur statut.

Résumé des principaux défis mis en évidence et des mesures à prendre en conséquence

Concernant le déplacement interne :

- Les participants ont souligné que la gravité et la dimension mondiale des besoins des déplacés internes illustrent l'incapacité collective de prévenir le déplacement interne, d'y faire face et de le réduire. Les problèmes spécifiques auxquels sont confrontés les déplacés internes doivent être reconnus et résolus de toute urgence, sans chercher à lier les opérations humanitaires aux mesures d'endiguement et tout en protégeant le droit des personnes de demander et de se voir accorder l'asile dans d'autres pays.
- Les participants ont également reconnu le caractère de plus en plus urbain du déplacement interne. Il convient de garantir la complémentarité, la coordination et la coopération entre les autorités, les acteurs humanitaires et du développement et les autres parties prenantes, de façon à mieux comprendre les besoins des déplacés internes qui vivent dans des villes en dehors des camps ainsi que de leurs communautés hôtes, et à améliorer les réponses apportées à ces besoins.
- Enfin, les participants ont souligné que les composantes du Mouvement et les États sont déterminés à travailler en collaboration pour aider les déplacés internes à mener une vie digne et à trouver des solutions durables eu égard à leurs priorités et à leurs intentions, en garantissant que leur retour volontaire se fasse en toute sécurité et dans la dignité et en offrant d'autres solutions concrètes, comme l'intégration locale dans les villes, à ceux qui ne peuvent pas ou ne souhaitent pas rentrer chez eux.

Concernant la migration :

- Les participants ont reconnu que, partout dans le monde, les personnes qui émigrent en quête de sécurité ou de conditions meilleures sont fréquemment confrontées à des souffrances inacceptables. Trop souvent, elles sont privées de l'assistance et de la protection humanitaires dont elles ont besoin pour garantir leur sécurité, leur dignité et le respect de leurs droits. Ils ont souligné qu'il reste beaucoup à faire pour remédier aux souffrances des migrants vulnérables et pour protéger l'espace humanitaire nécessaire à cet effet.
- Les participants se sont vu rappeler la résolution 3 adoptée à la XXXI^e Conférence internationale en 2011, qui énonce l'engagement des membres de la Conférence à continuer de travailler en collaboration pour répondre aux besoins humanitaires des migrants et faire respecter leurs droits, et – en ce qui concerne plus particulièrement les réfugiés – pour promouvoir leur intégration et leur autonomie.
- Les participants se sont dits convaincus de la pertinence des Principes fondamentaux pour guider l'action du Mouvement en faveur des migrants vulnérables, et se sont engagés à travailler en collaboration pour protéger l'espace humanitaire, de façon à garantir que la

fourniture d'une assistance et de services humanitaires aux migrants ne se retrouve jamais criminalisée.

- Ils ont également souligné l'importance d'éviter toute instrumentalisation politique lors de la mise en œuvre des politiques relatives à la migration, y compris dans le cadre des demandes de fonds et de données, de façon à conserver la confiance qui existe entre les migrants et le Mouvement et à soutenir le dialogue mené par le CICR et la Fédération internationale avec les États et les donateurs à ce sujet, et ont proposé de soumettre cette question à la XXXIV^e Conférence internationale en 2023.
